

BAREME DES HONORAIRE

(Depuis le 1 avril 2017)

HABITATION

Un forfait de 7 000 € TTC à la charge de l'Acquéreur pour les ventes inférieures et jusqu'à 99 999 € 7% TTC de la valeur du bien hors honoraires pour les ventes supérieures à 100 000 €.

TERRAIN

Un forfait de 7 000 € TTC à la charge de l'Acquéreur pour les ventes inférieures et jusqu'à 65 000 €. 11.5 % TTC de la valeur du bien hors honoraires pour les ventes supérieures à 65 001 €

Depuis le 1 avril 2017, les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur et sont exprimés en % de la valeur du bien entendue hors

honoraires, ce montant est précédé du libellé « Honoraires »

En cas de Délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'Agence détentrice du mandat initial

Ces honoraires comprennent les visites, la négociation, la constitution du dossier du compromis de vente, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier de vente jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

HONORAIRES LOCATION

Honoraires de négociation et d'entremise (charge bailleur) : plafonnés à 200€ TTC pour les locations meublées et à 100€ TTC pour les locations vides.

Honoraires de visite du preneur, constitution de dossier et rédaction du bail,plafonnés à 8 €/m² pour le bailleur et plafonnés à 8 €/m² pour le locataire.

Honoraires d'état des lieux plafonnés à 3 €/m² pour le bailleur et plafonnés à 3 €/m² pour le locataire.

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Montant de 6% HT soit 7,20% TTC calculé sur les sommes encaissées.

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

L'immobilière de Touraine – SARL au capital de 30 000 € - 6 rue Lamartine- 37000 TOURS- RCS TOURS : 487.890.451 - Caisse de garantie GALLIAN- 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS. 120 000 € Transactions- 120 000 € Gestion Locative– Carte professionnelle Préfecture de Tours n°637 Transactions et n°234 Gestion.